

Objet : Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) niveau 3 dans le cadre de la création d'une connexion cyclable sur la commune de Latour-Bas-Elne

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,
Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2026-04/29C du 8 avril 2026 prise en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics inférieurs à 100 000 € au Président,
Vu les crédits inscrits au budget principal de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services de prestations intellectuelles pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) niveau 3 dans le cadre de la création d'une connexion cyclable sur la commune de Latour-Bas-Elne, RD 40, rond-point de la Coquille,

Considérant le montant estimatif des prestations fixé à 1 800,00 € HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant parmi les 3 offres reçues, l'offre de ALPES CONTROLES, agence Perpignan 56 route de Prades à Perpignan (66000), pour un montant de 1 680,00 € HT (soit 2 016,00 € TTC),

Considérant que cette offre a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec ALPES CONTROLES, agence Perpignan 56 route de Prades à Perpignan (66000) un marché de prestations intellectuelles pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) niveau 3 dans le cadre de la création d'une connexion cyclable sur la commune de Latour-Bas-Elne, RD 40, rond-point de la Coquille.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 1 680 € HT (2 016 € TTC) est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Cyprien, le **16 JUIN 2026**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260616-2026-06-35D-AU
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114